



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires du Gers (DDT32)
Service Eau et Risques (SER)

RAPPEL DES REFERENCES DU DOSSIER (réservé à l'Administration)

Exemplaires obligatoires : 1 exemplaire papier mini 1 version électronique pdf
Tampon GUE et date dépôt :
N° GUN-ENV :
DAIOT :
- Demandeur :
- Site (et commune du projet) :



1ère cat. piscicole
 AP frayères
 Zone inondable
 K/K Et.Impact

Activation clause filet
 ZH / MHumide
 Espèces protégées
 Natura2000/ZNIEFF1/ENS
 ...

TRAVAUX EN COURS D'EAU

Partie 3 : Natura 2000 Déclaration IOTA

Ce formulaire est régulièrement mis à jour en fonction des questions fréquentes des utilisateurs et de l'évolution de la réglementation.
Il est vivement conseillé d'utiliser la dernière version disponible afin que votre dossier soit le plus complet possible :
Cette partie 3 doit obligatoirement être transmise avec :
- partie 1 : résumé non technique
- partie 2 : document d'incidences

Rappel :

Identité du demandeur :

Objet de la demande :

Evaluation des incidences NATURA 2000 :

L'évaluation des incidences Natura 2000 est à compléter en référence au 4° de l'[article R414-19 du code de l'environnement](#).

Etape 1 : Recensement des incidences potentielles :

Localisation complémentaire du projet :

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) (*joindre carte*) :

à (m ou km) du site le plus proche : (n° de site : FR)
à (m ou km) du site le plus proche : (n° de site : FR)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (*indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site*) :

Site : n° de site : FR)
Site : n° de site : FR)

Dans ce cas, un formulaire additionnel d'évaluation des incidences Natura 2000 doit être renseigné et annexé :

Si votre projet est localisé à l'intérieur du site Natura 2000 Vallée de l'Adour (FR7300889) : le formulaire d'évaluation simplifiée "spécifique" Vallée de l'Adour doit être renseigné et joint au présent dossier.

Si votre projet est localisé à l'intérieur de tout autre site Natura 2000, le formulaire d'évaluation simplifiée "standard" doit être renseigné et joint au présent dossier.

Ces formulaires sont disponibles sur www.gers.gouv.fr rubrique "Politiques publiques > Environnement > Natura 2000 > Evaluation des incidences"

Nature et étendue des influences potentielles du projet :

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...). La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet :

Aucune perturbation potentielle,

ou :

Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)

Coupure de la continuité des déplacements des espèces

Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, usées...)

Pollutions prévisibles (utilisation de produits

chimiques...) (si oui, de quelle nature :

Destruction de milieux naturels (haies, prairies...

Vibrations, bruits

Poussières (pistes de chantier, circulation...)

Stockage de déchets

Hélicoptage

Autres atteintes prévisibles :

et précisez leur étendue :

Conclusion :

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.



S'il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000, l'analyse doit être poursuivie par une étape ultérieure (étape 2) à déterminer avec le service instructeur Natura 2000 :

DDT32 / Service Territoire et Patrimoines (STP) / Unite Environnement
telephone : 05.62.61.47.40 choix 3 - ddt-stp-environnement@gers.gouv.fr



Pièces à joindre :

- Localisation complémentaire du projet : une carte localisant votre projet ainsi que le(s) site(s) Natura 2000 le(s) plus proche(s) doit être annexée à votre dossier.
- Si votre projet est située en zone Natura 2000 : joindre le formulaire d'évaluation simplifiée (standard ou spécifique Vallée de l'Adour) et un plan détaillé à l'échelle du site avec localisation de votre projet.